# Les dispositifs et leurs objectifs

Nous vous informons que l’UCA n’est pas en mesure d’accepter de nouvelles demandes relatives aux dispositifs de la validation des acquis (VAP et VAE). Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site en vue des prochaines évolutions du dispositif. Nous vous remercions de l’intérêt que vous portez à l’ offre de formation de l’UCA.

## Vous souhaitez faire reconnaître votre parcours professionnel et/ou personnel afin d'obtenir un niveau supérieur de qualification ?

**L'Université Clermont Auvergne vous accompagne, selon votre objectif.**

Pour en savoir plus sur ces dispositifs :

- La Validation des Acquis d'Expérience (VAE)(https://fc.uca.fr/valider-mes-acquis/les-dispositifs-et-leurs-objectifs/la-validation-des-acquis-dexperience-vae)
- La Validation des Acquis Professionnels (VAP)(https://fc.uca.fr/valider-mes-acquis/les-dispositifs-et-leurs-objectifs/la-validation-des-acquis-professionnels-vap)

- La Validation des Etudes Supérieures (VES)(https://fc.uca.fr/valider-mes-acquis/les-dispositifs-et-leurs-objectifs/la-validation-des-etudes-ves)

https://fc.uca.fr/valider-mes-acquis/les-dispositifs-et-leurs-objectifs(https://fc.uca.fr/valider-mes-acquis/les-dispositifs-et-leurs-objectifs)